

**RAPPORT**  
**N° 2013/E5/222**

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**5<sup>EME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2013**

**19 ET 20 DECEMBRE**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

**OBJET :**

**MARCHE RELATIF A LA LOCATION, MISE EN PLACE ET  
MAINTENANCE DE MATERIELS DE REPROGRAPHIE POUR LE  
SERVICE REPROGRAPHIE DE LA COLLECTIVITE  
TERRITORIALE DE CORSE**

COMMISSION COMPETENTE :

COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES  
AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION.

<b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</b>
--

**OBJET :** Marché relatif à la location, mise en place et maintenance de matériels de reprographie pour le service reprographie de la Collectivité Territoriale de Corse

Le présent rapport a pour objet de présenter le marché relatif la location, la mise en place et la maintenance de matériels de reprographie pour le service reprographie de Collectivité Territoriale de Corse (lot n° 1).

<b>I NATURE DE LA PRESTATION</b>
----------------------------------

Il s'agit de mettre à la disposition de la reprographie, des photocopieurs nécessaires à l'exécution des travaux de reprographie.

La présente consultation concerne la location, la mise en place des équipements neufs ainsi que leur maintenance.

La maintenance inclut le dépannage, le nettoyage, la réparation, le réglage, la vérification des équipements. Elle comporte également la fourniture d'une part, des pièces de rechange, quelle que soit la nature de la panne, et d'autre part le toner.

Le titulaire du marché devra livrer et installer les équipements dans les services de la Collectivité Territoriale de Corse.

<b>II FORME DU MARCHÉ</b>
---------------------------

Le marché comporte un lot et est passé pour les montants suivants :

Lot Unique	Montant mini HT	Montant maxi HT
Location de deux matériels de reprographie numérique destinés à la reprographie de la CTC	60 000,00 €/an Soit 240 000 € /4ans	180 000,00 €/an Soit 720 000 € /4ans

<b>III DUREE DU MARCHÉ</b>
----------------------------

La durée du marché est de 48 mois à compter de la date d'admission des matériels.

<b>IV LE PRIX</b>
-------------------

Les prix sont unitaires.

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents aux déplacements et interventions du technicien ainsi que le cout des consommables.

Les prix sont :

- a) fermes en ce qui concerne la location,
- b) révisables pour la maintenance.

## **V IMPUTATION**

Le marché sera imputé pour la location, au chapitre 930, article 61358, pour la maintenance, au chapitre 930, article 61558 de la section de fonctionnement du budget de la Collectivité Territoriale de Corse.

## **VI PROCEDURE**

La procédure est un marché négocié fermé avec mise en concurrence suite à appel d'offres ouvert européen déclaré infructueux en application de l'article 35.I.1 du Code des Marchés Publics.

## **VII CRITERES DE JUGEMENT**

### 1. Prix (pondération : 50 %)

Le critère « Prix » a été apprécié au regard du coût d'exploitation global et prévisionnel annuel

### 2. Valeur technique (pondération : 40 %)

Le critère « Valeur technique » a été apprécié au regard :

- du délai d'intervention pour l'assistance technique : 10 %
- du délai de livraison des matériels de reprographie et des consommables : 10 %
- des moyens matériels et humains pour la livraison, la mise en place, les interventions techniques, la formation et la livraison des consommables : 20 %

### 3. Performances en matière de protection de l'environnement (pondération : 10 %)

Le critère de « Performances en matière de protection de l'environnement » a été apprécié au regard de la faible consommation d'énergie, intégration de matériaux recyclés et/ou recyclables ...

## **VIII DEROULEMENT DE LA PROCEDURE**

La procédure d'appel d'offres engagée le 19 mars 2013 avec une date limite de remise des offres fixée au 8 mai 2013, a été déclarée infructueuse par la commission d'appel d'offres le 6 juin 2013 au motif que les offres remises étaient irrégulières. La commission d'appel d'offres a également décidé qu'il soit procédé à un marché négocié sans publicité et avec mise en concurrence limité aux

prestataires ayant remis une offre en application de l'article 35.1.1° du Code des Marchés Publics.

La consultation des prestataires a donc été lancée le 8 juillet 2013 avec une date limite de remise des offres fixée au 24 juillet 2013.

A l'issue des négociations, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché, lors de sa séance en date du 22 octobre 2013, à la société TNB sis résidence Prince impérial à Ajaccio dont l'offre variante classée en première position est économiquement la plus avantageuse.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir m'autoriser à signer et exécuter le marché à bons de commande relatif à la location, la mise en place et la maintenance de matériels de reprographie pour le service de la reprographie de la Collectivité Territoriale de Corse avec la société TNB sise résidence Prince impérial à Ajaccio, pour un montant minimum annuel de 60 000 € HT, soit 240 000 € HT pour 48 mois et un montant maximum annuel de 180 000 € HT, soit 720 000 € HT pour 48 mois.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**ASSEMBLEE DE CORSE**

---

**DELIBERATION N° 13/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER  
ET EXECUTER LE MARCHE RELATIF A LA LOCATION, LA MISE EN PLACE  
ET LA MAINTENANCE DE MATERIELS DE REPROGRAPHIE POUR LE SERVICE  
REPROGRAPHIE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**

---

**SEANCE DU**

L'An deux mille treize et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II - Livre IV - IVème partie,
- VU** la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 22 octobre 2013,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter le marché à bons de commande relatif à la location, la mise en place et la maintenance de matériels de reprographie pour le service reprographie de la Collectivité Territoriale de Corse, avec la société TNB sise résidence Prince Impérial à Ajaccio, pour un montant minimum annuel de 60 000 € HT, soit 240 000 € HT pour 48 mois et un montant maximum annuel de 180 000 € HT, soit 720 000 € HT pour 48 mois.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI